

Débat public sur l'implantation des éoliennes en mer - Contribution des Elu(e)s du Conseil municipal de Le Grau du Roi le 27 octobre 2021.

Nous, Elu(e)s de la Commune de Le Grau du Roi, réunis en Conseil municipal le 27 octobre 2021, faisons valoir notre droit d'alerte et appelons à la plus grande vigilance dans le cadre du grand débat national sur l'implantation des éoliennes en mer.

Conscients de l'urgence climatique et de ses conséquences probables dont la montée des eaux, nous sommes partisans de la réduction drastique des gaz à effet de serre, de la sortie progressive de notre dépendance aux énergies fossiles et au développement volontariste des sources d'énergies renouvelables.

D'ailleurs, notre territoire, riche de vastes espaces protégés, soucieux de partager, de pérenniser et de transmettre un patrimoine naturel de grande valeur environnementale, s'est engagé dans de nombreux projets liés à la transition énergétique et ambitionne notamment d'être un territoire de référence dans le développement de l'hydrogène en mer et sur terre.

Néanmoins, de très nombreuses questions et incertitudes entourent le projet des méga-éoliennes en mer et le grand débat public engagé cet été. Les options présentées dans le document de concertation sur le choix des sites d'implantation, en Camargue Gardoise et dans le golf d'Aigues-Mortes (Option dites C et D), nourrissent notamment nos craintes les plus fortes.

Nous émettons les plus vives réserves au regard des bouleversements prévisibles pour notre flottille de pêche et l'ensemble des emplois liés à cette filière car les implantations pressenties impactent très directement les zones de pêches actuelles. Le Grau du Roi est le premier port de pêche chalutière de Méditerranée française et dispose également de nombreux petits métiers qui constituent un pilier de notre économie et de notre culture. Leur mise en danger mettrait à mal l'ensemble du corps social de notre territoire.

Nous considérons que ces implantations font également émerger des risques importants quant à la pratique nautique alors que notre Port Camargue, premier port de plaisance d'Europe, dispose d'une filière nautique dynamique et innovante, pourvoyeuse d'emplois spécialisés, mais toujours fragile dans un secteur très sensible.

Nous sommes également très soucieux des conséquences probables et très préoccupantes sur la faune spécifique de la fragile biosphère de la Camargue Gardoise et notamment des oiseaux marins ou migrateurs dont de très nombreuses espèces sont protégées.

Enfin, aucune garantie n'est apportée aux territoires quant aux mesures de compensations financières que l'Etat pourrait définir pour permettre d'éventuelles adaptations ou accompagnements aux changements.

Ainsi, nous demandons que nos vives réserves soient annexées au document de concertation et nous en appelons solennellement aux services de l'Etat pour que la transition énergétique nécessaire ne soit pas synonyme de fragilités et de déclin sur nos territoires.